

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 996 prescrivant interdiction de se présenter à une session du permis de conduire .

n° 996

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 août 1963

Numéro JO
n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro
31 août 1963

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 691 en date du 6 juin 1963 portant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire est prorogé pour une durée de un an, en ce qui concerne le sieur Moussa Ismaël Kipar, né vers 1932 à Djibouti, fils de Ismaël Kipar et de Fatma Ali, chauffeur demeurant à Djibouti, quartier n° 3.